

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 28 août. — Le *Journal de Paris* se borne à ces quelques mots sur l'Espagne : « Le temps n'a pas permis de recevoir aujourd'hui aucune dépêche télégraphique de Bayonne. »

— Le débarquement d'armes par navires hollandais, qui devait s'effectuer sur les côtes Biscaye, n'ayant pu avoir lieu par l'effet du blocus rigoureux des côtes, la faction carliste qui s'était portée hors de la Navarre pour aider à ce débarquement, a dû revenir dans ses anciennes positions et s'approcher de nouveau de nos frontières pour tâcher d'en recevoir de la poudre, des armes et mêmes des vivres.

— Le rapport que le ministre de la marine a présenté aux Cortès, contient les renseignements suivants :

« La force navale de l'Espagne se compose de 2 vaisseaux de 74, 1 de 80, 4 frégates, 3 corvettes, 7 brigantins, 1 brigantin-goëlette et 7 goëlettes. Les trois vaisseaux sont, pour le moment, hors d'état de tenir la mer. »

Le pain distribué aux troupes de la garnison de Bordeaux ayant donné lieu plusieurs fois à des plaintes, le ministre de la guerre, sur les rapports du général commandant la 11^e division et de l'intendant militaire, vient de retirer le service des vivres à l'agent comptable de cette place. L'examen des actes qui ont eu lieu à cette occasion fera connaître si cet agent doit être puni sévèrement. (J. ministériel.)

— M. Bowring prêt à quitter Paris pour aller dans le département de l'Est préparer un rapport sur les produits vignicoles de la France, a reçu de la chambre de commerce de Paris, la lettre suivante :

« Monsieur, l'intervalle ordinaire des réunions de la chambre de commerce est cause qu'elle n'a eu que ce soir comme naissance de la lettre que vous lui avez fait l'honneur de lui adresser sous la date du 8 courant, et elle s'empresse de vous exprimer sa gratitude de l'important cadeau que vous avez bien voulu lui faire d'un exemplaire du rapport de MM. les commissaires du gouvernement britannique sur les relations commerciales entre nos deux nations.

« Le triomphe de la raison publique qui a fait succéder une alliance étroite et sincère à la longue rivalité si funeste aux deux peuples, sera complet, lorsque, dans les rapports commerciaux, la communication des lumières et une noble émulation auront entièrement remplacé les jalousies hostiles.

« Ce succès exige plus de temps en raison des ménagements que nécessitent les intérêts privés que les anciens systèmes de votre douane et de la nôtre avaient fait éclore. La voie nouvelle où les deux peuples sont entrés, suivie avec prudence, créera des sources de développement et de prospérité réciproques.

« La chambre de commerce de Paris, monsieur, a classé au rang de ses premiers devoirs l'étude des moyens d'atteindre ce but.

« L'ouvrage dont vous avez bien voulu enrichir la bibliothèque confiée à nos soins, n'y demeurera pas stérile, et déjà, dans cette vue, la chambre a chargé une commission spéciale du soin d'analyser ce rapport, et de lui en rendre compte.

Une maison de commerce, dit le *Journal de Rouen*, a reçu le 22 août, d'Angleterre, une lettre qui lui annonce qu'un des derniers actes du parlement avant sa prorogation a été l'abolition du droit de sortie de 50 centimes environ par hectolitre de charbon exporté pour l'étranger. Plusieurs navires n'attendent, dit-on, que la régularisation et la promulgation de cet acte législatif pour mettre à la voile.

Si cette nouvelle est vraie, il va résulter de la suppression du droit de sortie sur les charbons anglais, combinée avec la suppression, en vertu de l'ordonnance du 8 juillet dernier, du droit d'entrée en France sur ces mêmes charbons lorsqu'ils seront employés pour les bâtiments à vapeur, une diminution de prix de un franc soixante-dix centimes par hectolitre, ou de près de cinquante pour cent de l'ancien prix du charbon sur tout le littoral, et par conséquent une diminution énorme dans les frais de la navigation à vapeur, diminution dont le commerce et les voyageurs ne tarderont pas à ressentir les effets.

— La négociation entamée à Vienne avec M. de Saint-Aulaire au sujet de l'évacuation d'Ancone se poursuit à Paris par les soins de M. d'Appony, qui continue de faire à notre gouvernement les plus belles promesses pour obtenir cette évacuation.

— Le *Journal du Havre* annonce que M. Leberrier se propose de faire un voyage aérien concurrentement avec M. Lennox, et de se rendre, au moyen d'un ballon qu'il établit en ce moment, de Paris en Angleterre.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 29 AOUT.

On dit que MM. de Talleyrand et van de Weyer se rencontreront à Bruxelles peu après les fêtes de septembre.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

On nous écrit de Malines que les travaux de la maison centrale de l'Université catholique sont presque entièrement terminés. Ce vaste établissement, situé au Brul et formant le *Collège de l'Université*, pourra contenir 50 à 60 internes. Les parents auront le choix de placer leurs enfants dans le collège ou chez les bourgeois.

La commission devant laquelle pourront se présenter les élèves qui désirent prendre leur inscription pour la faculté de philosophie et lettres, et pour celle des sciences, s'assemblera au collège de l'Université, le 24 et le 25 septembre prochain. L'ouverture des cours aura lieu vers le 1^{er} novembre. Les droits d'inscription et des cours seront à peu près conformes à ceux que l'on paie dans les Universités du pays.

Le recteur magnifique de l'Université est M. l'abbé de Ram, ci-devant professeur de droit canon au grand séminaire de Malines. M. l'abbé Hermans, ancien professeur de rhétorique au collège de Thielt et curé à Vracene, a été nommé président du collège de l'Université.

Les nominations suivantes ont été faites pour la faculté de philosophie et lettres :

1. M. l'abbé *Ubaghs*, ancien professeur de philosophie au petit séminaire de Rolduc, professeur ordinaire pour la première année de philosophie, qui comprend l'introduction à la philosophie, la logique et la métaphysique.
2. M. *Charles de Coux*, professeur ordinaire d'économie politique et de statistique.
3. M. *Jean Mæller*, docteur en philosophie et lettres de l'Université de Berlin, professeur extraordinaire d'histoire.
4. M. *Baguet*, docteur en philosophie et lettres de l'Université de Louvain et ci-devant professeur de rhétorique au collège de la même ville, professeur ordinaire de littérature grecque et latine.
5. M. *Guillaume Amédée Arendt*, docteur en philosophie et lettres et ancien professeur à l'Université à Bonn, professeur extraordinaire d'archéologie, d'antiquités grecques et romaines, M. Arendt donnera aussi un cours spécial d'hébreu et d'arabe.
6. M. l'abbé *David*, chanoine honoraire de l'église métropolitaine et directeur du collège municipal, professeur extraordinaire de littérature nationale.

Pour la seconde année de philosophie il y aura trois autres professeurs, un pour la philosophie morale et l'histoire de la philosophie, un pour la littérature française et l'histoire de la littérature ancienne et moderne, un pour l'histoire nationale. (Union)

La cour de cassation vient de rendre un arrêt important. Elle a décidé que l'article 5 du décret impérial du 6 juillet 1806, d'après lequel les entrepreneurs de voitures publiques qui ne relayent pas, mais qui à certaines distances et sans attendre au moins six heures se versent réciproquement leurs voyageurs, sont assujétis au paiement du droit dû aux maîtres de poste, n'est pas applicable à l'entrepreneur de diligences voyageant à petites journées et dont les voyageurs qu'il a pris ne suivant pas la même route, l'abandonnent pour en prendre une autre.

La locomotive, machine à vapeur, construite à Liverpool pour le chemin de fer, est attendue ici dans les premiers jours de septembre. Cette machine doit servir pour le transport des voyageurs seulement; la plus grande qui servira au transport des

bagages n'est attendue que pour le courant d'octobre prochain.

— On transporte en ce moment sur les lieux les rails qui doivent servir au chemin de fer. La plus grande activité continue à régner dans les travaux.

— *Garde civique*. M. Kreglinger, condamné en 1832 par le conseil de discipline de la garde civique d'Anvers, à une amende de sept florins, et aux frais montant à un fl. 75 cents, restait en défaut de payer. Le jugement ne prononce pas la peine de l'emprisonnement et ne mentionne pas davantage que l'amende, et les frais seront recouvrables par corps. Ce jugement ayant été notifié au condamné avec commandement, à la requête de M. l'officier rapporteur près la garde civique, poursuite et diligence de M. le directeur de l'enregistrement, le 26 de ce mois, M. Kreglinger fut appréhendé au corps, exécution à laquelle il déclara s'opposer en demandant à se pourvoir sur-le-champ en référé devant le président du tribunal; ce qui ayant eu lieu, ce magistrat renvoya l'affaire en état de référé, à l'audience du lendemain. Cette affaire a été plaidée par M^e Delvaux, qui a démontré clairement que la voie rigoureuse à laquelle M. l'officier rapporteur avait eu recours pour recouvrer l'amende prononcée contre M. Kreglinger, était contraire à la loi.

M. le juge Colins, faisant les fonctions de ministère public, se joignit à M^e Delvaux, et soutint avec lui l'illégalité de la contrainte par corps; il a fait ressortir vivement l'esprit des lois sur la garde civique, dont les dispositions sont en quelque sorte paternelles, et repoussent le moyen rigoureux de la contrainte par corps, pour une légère amende.

Le tribunal, adoptant les conclusions, a fait provisoirement défense de donner aucune suite au commandement notifié au sieur Kreglinger, le 26 du courant, en ce qui concerne la contrainte par corps, sous telles peines que de droit.

— Depuis hier et jusqu'à nouvel ordre, les soldats de la garnison montent et monteront la garde en capote et pantalon de draps.

LIEGE, LE 30 AOUT.

REPOSE A UNE CALOMNIE.

De la noirceur à la niaiserie, il n'y a qu'un pas.
(Dénoûement d'un mélodrame.)

Voici un trait qui manque au rôle de Bazile que nous avons tous vu au théâtre. Ce trait est emprunté au roman de *Voltaire* intitulé : *Zadig*. *Zadig* se promenant dans son jardin avec des amis (il y avait parmi eux un *Bazile*), avait écrit sur ses tablettes quatre vers à la louange du roi : nous allons copier *Voltaire* :

« Il (*Zadig*) brisa en deux la feuille des tablettes sur laquelle il venait d'écrire, et jeta les deux moitiés dans un buisson de roses où on les chercha inutilement. Un petit pluie survint : on regagna la maison. L'envieux (*le Bazile*) qui resta dans le jardin, chercha tant qu'il trouva un morceau de la feuille. Elle avait été tellement rompue, que chaque moitié de vers qui remplissait la ligne, faisait un sens et même un vers d'une plus petite mesure; mais par un hasard encore plus étrange, ces petits vers se trouvaient former un sens qui contenait les injures les plus horribles contre le roi, on y lisait :

Par les plus grands forfaits
Sur le trône affermi,
Dans la publique paix,
C'est le seul ennemi.

On se doute bien que cet article ainsi mutilé nous nous trompons que ces vers ainsi mutilés, furent mis sous les yeux du roi. Ceci se passait à Babylone où il n'y avait pas de journaux pour détruire ces charmantes noirceurs, et *Zadig* passa aux yeux des gobe-mouches (car il y en avait déjà à Babylone) pour un homme affreux.

Ce que nous venons de transcrire est, mot à mot, la conduite d'un journal de cette ville à notre égard, tant la calomnie est un art rebattu, un vieux

moyen de comédie, un type stigmatisé et honni de longue date.

Ecoutez le fait. Nous avons inséré dans notre journal un article sur l'acquiescement des accusés dans l'affaire des pillages. Nous avons cherché si, après la série des circonstances qui avaient précédé, accompagné et suivi le procès, si disons nous, la société se trouvait complètement rassurée contre le retour de semblables scènes? Nous avons répondu: *Non*. Ce résultat nous l'avons regardé comme un malheur; et comme le danger, à nos yeux, se trouve tout-à-fait dans l'erreur où les accusés pourraient être, après leur acquiescement et les marques de sympathie qu'ils ont trouvées dans la partie du public qui n'a que des passions au lieu de lumières, nous avons adjuré la presse de détromper les hommes égarés, de leur faire bien comprendre que la société les *improvaît fortement*, et que par d'autres raisons la troupe très probablement les chargerait cette fois. Puis admettant que quelque fût le résultat d'une nouvelle émeute, il y aurait massacre d'hommes si la troupe triomphait, ou danger social si l'émeute triomphait, l'image de l'une ou de l'autre catastrophe, nous a également effrayé et nous concluons en disant: la presse peut ici remplir un devoir bien grand; c'est de détruire l'erreur qui conduirait à cette catastrophe alternative: nous conjurons la presse de le remplir: et nous allions jusqu'à regretter que le président des assises n'eût pas épargné ce devoir à la presse.

Nous le demandons, y a-t-il dans l'argumentation d'un pareil article, équivoque possible? S'il n'y a pas équivoque possible, cet article était une bonne action, un acte social. A celui qui l'improverait, nous répondrions: « Ou vous voulez voir couler le sang du peuple, ou vous voulez la dévastation des propriétés, une proscription populaire des personnes: débarrassez votre conscience de ce dilemme. »

Eh! bien! de cet article qu'en a-t-on fait? Exactement, trait pour trait, ce que que dans le conte de Voltaire, le Bazile fait des tablettes de *Zadig*. On reproduit la cinquantième partie tout au plus de cet article; on isole ce qui était lié, on mutile ce qu'on isole. On prend une phrase dans un paragraphe, quelques mots dans une phrase. Ainsi nous prouvons que le danger existe et nous ajoutons: puisqu'il existe il faut le prévenir. On prend un mot isolé dans une phrase, une phrase isolée dans un paragraphe, et par ce système interprétatif qui fait de *Marchand* un écolier, on prouve que nous cherchons à créer le danger. Au reste, nous avons une réplique victorieuse et courte. Nous défions notre adversaire d'oser reproduire dans son journal non-seulement notre article entier; mais la phrase là où il n'a pris qu'un mot; la ligne qui suit lorsqu'elle explique la ligne qui précède et qu'il a seule reproduite. Par exemple: toujours dans le but qu'il faut prendre des moyens contre le danger puisqu'il existe, notre article dit: le peuple, *l'opinion du peuple* est: que la justice a sanctionné ces actes par l'acquiescement. *L'opinion du peuple* est: que sa vengeance n'a pas reçu son accomplissement; et tandis que nous attribuions cette opinion au peuple égaré, notre consciencieux adversaire met sur notre propre compte l'opinion que la justice sanctionne ces choses, et que la vengeance populaire doit recevoir un accomplissement qui lui manque.

C'est de la mauvaise foi qui finit par tomber en enfance.

Il y a eu dans ceci un but: on a voulu faire l'homme de bien et de nous, un contraste à ce beau rôle. Quant à nous, nous le prouvons, en nous efforçant de prévenir de nouvelles scènes anarchiques, nous avons fait un acte social. Quant à ce qui est de l'autre question, nous dirons que le code pénal se connaît bien mal en vertu puisqu'il contient un article exprès contre les hommes de bien qui commettent le péché de Bazile.

Au reste pour en revenir à Bazile, comme c'est bien naturel quand il s'agit de calomnie, nous ferons ici une observation. Beaumarchais place ce personnage successivement dans deux comédies.

Dans la première, c'est presque un homme d'esprit, dans la seconde, ce n'est plus cuisinier, hors de service; espèce de calomniateur fourbu qu'on garde encore au ratelier parce qu'il a été utile au

trefois. Figaro le méprise plus que chez le docteur; on l'emploie à des usages tout-à-fait risibles comme d'avoir charge d'amuser *Grippe-Soleil*. Il est dédaigné même de la vieille Marceline qui court après tout le monde. Un homme comme Beaumarchais ne fait rien sans une idée. Dans la première pièce, les événements se passent sous un gouvernement absolu, quand il n'y a pas de publicité, que l'accusé ne peut pas se défendre, la calomnie peut être une chose dangereuse; un Bazile peut être, à la rigueur un homme d'esprit.

Au contaire, dans la seconde pièce, le *Mariage de Figaro*, s'il faut en croire celui-ci, il vient de s'établir des journaux à Madrid. Or, dans un système de discussion, alors que la calomnie retombe sur son auteur; que la presse du lendemain rectifie la presse de la veille, la calomnie devient ancien régime, à coup sûr, sinon un métier toujours pratiqué par des sots, au moins un sot métier. Voilà pourquoi les hommes d'esprit devraient renoncer à l'arme rouillée de la calomnie: regardez la position de Bazile, une fois la liberté de la presse établie à Madrid: il a l'air d'un vice à la demi solde.

Depuis quelques jours les travaux préparatoires pour la construction des nouveaux ponts sur la Meuse et l'Ourte, sont poussés avec une grande activité.

— Les nouvelles étrangères de ce jour ne présentent aucun intérêt.

— Tandis que le gouvernement français publie de nouvelles qui présentent les événements de la guerre insurrectionnelle d'Espagne, comme tout-à-fait contraires à don Carlos, la *Gazette de France* donne quotidiennement des versions contraires. Il y a sans doute quelque partialité dans les publications ministérielles; mais elles méritent cependant plus de confiance encore que les bulletins de la *Gazette*.

— Les journaux de Paris et de Londres se sont beaucoup occupés de l'acquiescement de M. Carrel, rédacteur du *National*, principal organe de l'opinion républicaine. M. Carrel était accusé d'offense envers la personne de Louis Philippe. Les feuilles de l'opposition dans les deux pays y voient un triomphe pour la liberté de la presse, tandis que celles du pouvoir considèrent cet acquiescement comme portant une atteinte grave au gouvernement français.

— L'*Union* publie la liste des professeurs de l'université catholique. (V. Bruxelles.)

— En vertu d'une décision de M. le ministre directeur de la guerre, en date du 23 de ce mois, les congés, des hommes appartenant aux bataillons de la guerre des régiments d'infanterie de ligne et de chasseurs à pied, qui se trouvent actuellement dans leurs foyers, et qui expirent dans le courant du mois de septembre prochain, seront prolongés jusqu'au 1^{er} octobre.

— On apprend que les frais du procès de Mons ne se sont pas élevés à moins de 3 à 400 fr. par jour y compris les deux semaines d'intervalle pour l'entretien des prisonniers et l'indemnité des témoins, ce qui ferait en tout une somme de 10 à 13,000 fr. (J. des Flandres.)

— Le *Courrier Belge*, à propos du prêt faire à M. Dietz, ingénieur mécanicien, demande si le gouvernement se dispose à rentrer dans la funeste voie des prétendus encouragements à l'industrie.

— Le roi de Prusse vient de nommer M. le baron d'Arnhim président de la régence royale du duché du Bas-Rhin, qui siège à Aix-la-Chapelle.

— Un arrêté du 22 autorise le conseil communal de Noville, province de Liège, à percevoir, pendant l'année courante une répartition personnelle extraordinaire du montant de 500 fr.

— Dans les extraits que nous avons donnés hier du discours de don Pedro, nous avons omis le passage relatif à la suppression des couvens, nous le rétablissons ici, comme un des plus intéressants de ce document:

« J'ai ordonné en dernier lieu la suppression de toutes les corporations et associations religieuses, sous quelque dénomination que ce fût. Ces établissements, considérés sous le rapport de la religion, avaient totalement perdu l'esprit primitif de leur

institution, et n'étaient plus gouvernés et guidés exclusivement que par l'amour d'intérêts temporels et mondains que leur caractère ordonnait cependant de mépriser; et sous le rapport politique, c'étaient des corps entièrement dénationalisés. Indifférens à la bonne ou mauvaise fortune des citoyens, et serviteurs zélés de tout gouvernement despotique et tyrannique, pourvu qu'ils pussent attendre des faveurs et de la considération. C'est leur influence sur les individus et les familles, influence d'autant plus dangereuse qu'elle était plus secrète, que le Portugal doit en grande partie les maux qu'il a soufferts en dernier lieu. Il y a, certes, parmi eux, quelques exceptions honorables, mais elles sont rares. »

— On dit maintenant que les troubles de Syrie ont été grossis à dessein pour justifier l'envoi de nouvelles troupes égyptiennes dans ce pays, afin de faciliter l'exécution des projets du vice-roi contre la Porte.

— Le *Journal de Pesth et d'Ofen*, du 30 août, contient ce qui suit: « Munkacs, cette antique et formidable forteresse, dans le comté de Beregh, en Hongrie, à laquelle se rattache tant de souvenirs historiques, est devenue la proie des flammes dans la nuit du 27 au 28 juillet. Le feu s'est manifesté, entre onze heures et minuit, à l'angle septentrional, et s'est répandu si rapidement, qu'en peu d'heures tout ce qu'il y avait de combustible fut consumé. Tout secours du dehors devint impossible à cause de la situation de la forteresse au haut d'un rocher escarpé. On regrette surtout la perte d'un grand nombre de monumens très précieux que renfermaient le palais du gouverneur et la chapelle; mais heureusement personne n'a péri dans le désastre. »

COLLEGE DE LIEGE — DISTRIBUTION DES PRIX.

Hier, à quatre heures, la distribution solennelle des prix a été faite, dans la salle de la Société d'Emulation, aux élèves du collège, dans l'ordre suivant:

Langues anciennes. — Rhétorique. — Prix de mérite. Alphonse Falloise, de Liège, externe. — *Travail de l'année. — Discours latin. — Premier prix.* Alphonse Falloise, déjà nommé. *Deuxième prix partagé.* Joseph Gérard Macors, et Louis Trasenster, de Liège, externes. *Premier accessit.* François Bailleux, de Liège, externe. *Deuxième accessit.* Lambert Joseph Defize, de Liège, externe. — *Discours français. — Premier prix.* Alphonse Falloise, déjà nommé. *Deuxième prix.* Louis Trasenster, déjà nommé. *Premier accessit partagé.* François Bailleux, déjà nommé, et Jules Geoffroy, de Liège, externes. *Deuxième accessit.* Joseph Gérard Macors, déjà nommé. — *Vers latins. — Premier prix.* Joseph Gérard Macors, déjà nommé. *Deuxième prix.* Alphonse Falloise, déjà nommé. *Premier accessit.* Louis Trasenster, déjà nommé. *Deuxième accessit.* François Bailleux, déjà nommé.

Concours de la fin de l'année. — Discours latin. — Premier prix. François Bailleux, déjà nommé. *Deuxième prix.* Joseph Gérard Macors, déjà nommé. *Premier accessit partagé.* Alphonse Falloise, et Louis Trasenster, déjà nommés. *Deuxième accessit partagé.* Lambert Joseph Defize, et Jules Geoffroy, déjà nommés. — *Discours français. — Premier prix partagé.* Jules Geoffroy, et Louis Trasenster, déjà nommés. *Deuxième prix partagé.* Alphonse Falloise et Joseph Gérard Macors, déjà nommés. *Premier accessit partagé.* François Bailleux, déjà nommé, et Auguste Dejaer, de Liège, externe. *Deuxième accessit partagé.* Lambert Joseph Defize, déjà nommé, et Eugène D'Erckenteel, de Liège, pensionnaire. — *Vers latins. — Premier prix.* Louis Trasenster, déjà nommé. *Deuxième prix.* Alphonse Falloise, déjà nommé. *Premier accessit.* Joseph Gérard Macors, déjà nommé. *Deuxième accessit partagé.* Emile Dejaer et Jean Louis Grenier, de Liège, externes. — *Langue grecque. — Premier prix.* Joseph Gérard Macors, déjà nommé. *Deuxième prix.* Alphonse Falloise, déjà nommé. *Premier accessit partagé.* François Bailleux et Lambert Joseph Defize. *Deuxième accessit partagé.* Eugène D'Erckenteel et Louis Trasenster, déjà nommés.

Seconde classe. — Prix de mérite. Mathieu Grandjean, de Liège, externe. — *Travail de l'année. — Thema. — Premier prix.* Mathieu Grandjean, déjà nommé. *Deuxième prix.* Benjamin Dubois, de Raccour, externe. *Premier accessit partagé.* Adolphe Clermont et Jean Joseph Kams, de Liège, externes. *Deuxième accessit.* Edouard de Rouvroy, de Liège, externe. — *Version. — Premier prix.* Mathieu Grandjean, déjà nommé. *Deuxième prix.* Benjamin Dubois, déjà nommé. *Premier accessit.* Adolphe Clermont, déjà nommé. *Deuxième accessit.* Joseph Dejardin, de Liège, externe.

Concours de la fin de l'année. — Thema. — Premier prix. Benjamin Dubois, déjà nommé. *Deuxième prix.* Mathieu Grandjean, déjà nommé. *Premier accessit partagé.* Charles Defaveaux, de Liège, externe, et Jean Joseph Kams, déjà nommé. — *Version. — Premier prix.* Mathieu Grandjean, déjà nommé. *Deuxième prix partagé.* Benjamin Dubois et Constantin Hamal, déjà nommés. *Premier accessit.* Edouard Wacken, déjà nommé. *Deuxième accessit.* Jean Joseph Kams, déjà nommé. — *Vers latins. — Premier prix.* Mathieu Grandjean, déjà nommé. *Deuxième prix partagé.*

Adolphe Clermont et Benjamin Dubois, déjà nommés. Premier accessit, Henri de Grady, de Voroux-Goreux, externe. Deuxième accessit, Jean Joseph Kams, déjà nommé. — *Langue grecque.* — Premier prix, Mathieu Granljean, déjà nommé. Second prix, Edouard de Rouvroy, déjà nommé. Premier accessit, Adolphe Clermont, déjà nommé. Second accessit partagé, Benjamin Dubois, et Jean Joseph Kams, déjà nommés.

Troisième classe. — Prix de mérite. — Charles Guillery, de Nivelles, pensionnaire. *Travail de l'année. — Thème.* — Premier prix, Emile Brixhe, de Liège, externe. Second prix, Gustave Francotte, de Liège, externe. Premier accessit partagé, Eugène Dubois, de Raccour, et Adolphe Maquinay, de Liège, externes. Second accessit, Edouard Gheude, de Gréneberphe pensionnaire, et Charles Guillery, déjà nommé. — *Version.* — Premier prix, Hyacinthe Deheselle, de Thimistér, pensionnaire. Second prix, Charles Guillery, déjà nommé. Premier accessit partagé, Emile Brixhe, et Gustave Francotte, déjà nommés. Second accessit, Edouard Gheude, déjà nommé.

Concours de la fin de l'année. — Thème. — Premier prix, Emile Brixhe, déjà nommé. Second prix partagé, Gustave Francotte, et Adolphe Maquinay, déjà nommés. Premier accessit partagé, Hyacinthe Deheselle, et Edouard Gheude, déjà nommés. Second accessit partagé, Eugène Dubois, et Charles Guillery, déjà nommés. *Version.* — Premier prix, Charles Guillery, déjà nommé. Second prix, Hyacinthe Deheselle, déjà nommé. Premier accessit, Eugène Raeymaeckers, de Neerherpere, pensionnaire. Second accessit, Gustave Francotte, déjà nommé. — *Langue grecque.* — Premier prix, Hyacinthe Deheselle, déjà nommé. Second prix, Edouard Gheude, déjà nommé. Premier accessit partagé, Emile Brixhe, et Charles Guillery déjà nommés. Second accessit, François Damoiseaux, D'acquier, externe.

Quatrième classe. — Prix de mérite. — Félix Macors, de Liège, externe. — *Travail de l'année. — Thème.* — Premier prix partagé, Félix Macors, et Théodore Guillery, de Nivelles, pensionnaire, déjà nommés. Second prix, Jean Nicolas Laruelle, de Liège, externe. Premier accessit, Jules Soëtman, de Diest, externe. Second accessit, Léon Orban, de Liège, demi pensionnaire. — *Version.* — Premier prix, Félix Macors, déjà nommé. Second prix partagé, Théodore Guillery, et Léon Orban, déjà nommés. Premier accessit, Jean Nicolas Laruelle, déjà nommé. Second accessit, Hippolite Mersch, de Maestrich, externe. — *Langue grecque.* — Premier prix, Félix Macors, déjà nommé. Second prix, Théodore Guillery, déjà nommé. Premier accessit, partagé, Jean Nicolas Laruelle, et Hippolite Mersch déjà nommés. Second accessit, Soëtman, et Gérard Gilson, de Herve, externe, déjà nommés.

Concours de la fin de l'année. — Thème. — Premier prix, Félix Macors, déjà nommé. Second prix, Théodore Guillery, déjà nommé. Premier accessit, Jean Nicolas Laruelle, déjà nommé. Second Hippolite Mersch, déjà nommé. — *Version.* — Premier prix, Théodore Guillery, déjà nommé. Second prix, Félix Macors, déjà nommé. Premier accessit partagé, Léon Orban, et Jean Nicolas Laruelle, déjà nommés. Second accessit, Hippolite Mersch, déjà nommé. A mérite mention honorable l'élève: Emile Marie, de Liège, externe.

Cinquième classe. — Prix de mérite. Eugène Collinet, de Liège, externe. — *Travail de l'année. — Thème.* — Premier prix, Henri Marcotti, de Jemeppe, externe. Deuxième prix partagé, Eugène Collinet, déjà nommé, et Victor Lhoest, de Liège, externe. Premier accessit, Joseph Kevers, de Maestrich, externe. Deuxième accessit partagé, Eugène Jeanne, de Liège, externe, et Joseph Thonon, idem. — *Version.* — Premier prix, Joseph Kevers, déjà nommé. Deuxième prix, Alphonse Jobart, déjà nommé. Premier accessit, Henri Marcotti, déjà nommé. Deuxième accessit partagé, Eugène Collinet, déjà nommé, et Antoine Joassart, de Liège, demi pensionnaire.

Concours de la fin de l'année. — Thème. — Premier prix, Henri Marcotti, déjà nommé. Deuxième prix, Victor Lhoest, déjà nommé. Premier accessit, Joseph Kevers, déjà nommé. Deuxième accessit partagé, Victor Henaux, de Liège, et Jean Walther Ledent, de Chénée, externes. — *Version.* — Premier prix, Eugène Collinet, déjà nommé. Deuxième prix, Henri Marcotti, déjà nommé. Premier accessit, Victor Henaux, déjà nommé. Deuxième accessit, Victor Lhoest, déjà nommé.

Langue française. — Rhétorique. — Le prix de mérite n'a pas été obtenu. — *Travail de l'année. — Vétérans.* — Prix, Alphonse Geoffroy, de Liège, externe. — *Nouveaux.* — Premier prix, Jules Dawans, de Liège, externe. Deuxième prix, Alphonse Dejardin, de Liège, externe. Premier accessit, Emile Robert, de Liège, externe. Deuxième accessit, Alexandre Grard, de Lens sur Geer, externe.

Ont mérité mention honorable les élèves: Germanicus Motet et Félix Renard, de Liège, externes. *Concours de la fin de l'année. — Premier prix,* Jules Dawans, déjà nommé. Deuxième prix, Adolphe Dejardin, déjà nommé. Premier accessit, Alexandre Grard, déjà nommé. Deuxième accessit, Emile Robert, déjà nommé.

Seconde classe. — Le prix de mérite n'a pas été obtenu. — Travail de l'année. — Premier prix, Adolphe Picard, de Liège, externe. Deuxième prix, Gustave Gilkinet, de Liège, externe. Premier accessit, Alphonse Leroy, de Liège, externe. Deuxième accessit, Hyacinthe de Simony, de Liège, externe.

Concours de la fin de l'année. — Premier prix, Adolphe Picard, déjà nommé. Deuxième prix, Gustave Gilkinet, déjà nommé. Premier accessit partagé, Alphonse Leroy et Hyacinthe de Simony, déjà nommés. Deuxième accessit, Henri Joseph Marchal, de Sprimont, externe. Ont mérité mention honorable les élèves, Alexandre Floquet, de Dour, externe, Gilles Gillot, de Liège, demi pensionnaire, Isidore Kupfferschlaeger, de Liège, externe, et Simon Muller, d'Eupen, pensionnaire.

Troisième classe. — Le prix de mérite n'a pas été obtenu. — Travail de l'année. — Premier accessit, Joseph Courard, de Liège, externe. Deuxième accessit, Joseph Richard, de Liège, externe. Premier accessit, Olivier Hubert Rigaux, de Liège, externe. Deuxième accessit, Théophile Demarteau, de Liège, externe.

Concours de la fin de l'année. — Premier prix partagé, Joseph Courard, déjà nommé, et Antoine Onsmonde, déjà nommé. Deuxième prix, Louis Leinen, de Liège, externe. Premier accessit, Robert Rentré, de Jemeppe, externe. Deuxième accessit partagé, Théophile Demarteau, et Joseph Richard, de Liège, externe, déjà nommé. — *Lecture.* — Premier prix, Théophile Demarteau, déjà nommé. — Deuxième prix, Jules Damry, de Liège, pensionnaire. — Premier accessit, Joseph Richard, déjà nommé. — Deuxième accessit, Jean Baptiste Siron, de Liège, externe.

Quatrième classe. — Le prix de mérite n'a pas été obtenu. — Travail de l'année. — Grammaire. — Premier prix, Nicolas Anciaux, de Liège, externe. Deuxième prix, Joseph Dieudonné Herman, de Liège, externe. Premier accessit, Jules Digneffe, de Nivelles, pensionnaire. Deuxième accessit partagé, Alexandre Deboubers et Louis Etienne, de Liège, externes. — *Lecture méthodique.* — Premier prix, Nicolas Anciaux, déjà nommé. Deuxième prix, Jules Guillery, déjà nommé. Premier accessit, Joseph Dieudonné Herman, déjà nommé. Deuxième accessit, Louis Etienne, déjà nommé.

Concours de la fin de l'année. — Grammaire. — Premier prix partagé, Nicolas Anciaux et Joseph Dieudonné Herman, déjà nommés. Deuxième prix, Jules Guillery, déjà nommé, Hyacinthe Vanham, de St-Trond, pensionnaire. Premier accessit, Winand Reck, de Liège, externe. Deuxième accessit partagé, Nicolas Matelot et Adolphe Thonon, de Liège, externe.

Ont mérité mention honorable, les élèves: Joseph Haquet, de Dœurs, pensionnaire. François Grenson, de Hucorgne, externe. Marcelin Gistain, de Gembloux, externe. Auguste Mouton, de Liège, externe. Alphonse Servais d'Ans, et Jacques Renson, de Liège, externes.

Langue allemande. — Première division. — Travail de l'année. — Premier prix, Alphonse Falloise, déjà nommé. Deuxième prix partagé, François Bailleux, et Louis Trasenster, déjà nommés. Premier accessit, Louis Becquet, de Liège, externe. Deuxième accessit, Pierre de jace, de Hermalle Grandle, externe.

Concours de la fin de l'année. — Premier prix, Alphonse Falloise, déjà nommé. Deuxième prix, Simon Müllender, déjà nommé. Premier accessit partagé, Louis Trasenster et Félix Bernard, déjà nommés. Deuxième accessit partagé, Louis Becquet, Louis Bailleux et Jean Louis Grenier, déjà nommés.

Deuxième division. — Premier prix, Mathieu Grandjean, déjà nommé. Deuxième prix, Adolphe Picard, déjà nommé. Premier accessit partagé, Léonard Leusch, d'Eupen, pensionnaire, et Charles Defaveaux, déjà nommés. Deuxième accessit partagé, Jules Soëtman, déjà nommé, et Gustave Magnée, de Liège, externe.

Concours de la fin de l'année. — Premier prix, Mathieu Grandjean, déjà nommé. Deuxième prix, Léonard Leusch, déjà nommé. Premier accessit, Adolphe Picard, déjà nommé. Deuxième accessit, Jules Soëtman, déjà nommé.

Ont mérité mention honorable, les élèves: Félix Bernard et Jules Dumoncel, de Liège, externe.

Troisième division. — Premier prix, Gustave Francotte, déjà nommé. Deuxième prix partagé, Henri Gaëde et Edouard Gheude, déjà nommé. Premier accessit partagé, Charles Guillery, déjà nommé, Eugène Sampermans, de Tongres, pensionnaire. — Deuxième accessit, Godefroid Umé, de Liège, externe.

Concours de la fin de l'année. — Premier prix, Gustave Francotte, déjà nommé. Deuxième prix, Henri Gaëde, déjà nommé. Premier accessit, Edouard Gheude, déjà nommé. Deuxième accessit partagé, Charles Guillery, Godefroid Umé et Sompermans, déjà nommés. (La suite à un N° prochain.)

TAXE DU PAIN A LIEGE du 30 août.

Pain de seigle, 48 centimes
Pain moitié seigle et moitié froment, 29 centimes.
Pain dit de ménage, 42 centimes.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 29 août.

Naissances: 4 garçons, 3 filles.
Décès: 4 garçons, 4 filles, 1 homme, 2 femmes, savoir: Charles Emmanuel Baumann, âgé de 35 ans, caporal au troisième bataillon d'artillerie de siège en garnison en cette ville. — Marguerite Terrasse, âgée de 87 ans, rue St. Remy. — Marie Catherine Schell, âgée de 48 ans, derrière le Chœur St.-Paul, épouse de Jn. Frre. Voué.

THÉÂTRE ROYAL DE LIEGE.

Dimanche 31 août 1834, la première représentation de *Michel Perrin*, vaudeville nouveau en deux actes, par MM. Melesville et C. Duvyrier, précédé par *Fiorella*, opéra en trois actes, paroles de M. Scribe, musique de M. Auber.

On commencera à 6 heures.
Mardi prochain, 1^{ère} représentation de l'abonnement.

M. le directeur a l'honneur de faire part à MM. et Dames titulaires abonnés de loges et galeries numérotées, que les cartes d'abonnement ne porteront que le n° des représentations, tout autre espèce de n° étant supprimé.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

J'ai l'honneur d'informer les personnes qui voudront bien m'accorder ou me continuer leur confiance, que je suis devenu ACQUÉREUR DES VINS de feu la VEUVE WASSEIGE ma mère.

S'adresser au faubourg Ste. Marguerite, n° 69.
J. J. WASSEIGE. 429

Arnold MASSIN, mignon, demeurant rue des Ecoliers, n° 245, fabrique TUYAUX et CHAUDIÈRES pour teinturiers, ALAMBICS, etc., pour distilleries, et autres objets concernant sa profession. Les personnes qui voudront l'honneur de leur confiance, trouveront chez lui célérité et modicité de prix.

F. HARDY a reçu HUITRES anglaises et ANCHOIS nouveaux

HUITRES anglaises chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont

VENTE.

Jedi, deux octobre 1834, à deux heures de relevée, M° DELEXHY, notaire à la résidence de Liège, VENDRA aux enchères publiques, les OBJETS suivants qui se trouvent au couvent des ci-devant Augustins, quai d'Avroï, à Liège:

1° Une MACHINE à moyenne pression, système de HALL, de la force de 12 chevaux, dont la chaudière et les tubes bouilleurs sont en tôles. Cette machine, qui n'a marché que pendant quelques mois, sera mise en mouvement la veille et le jour de la vente, à deux heures après-midi.

2° Quatre BALANCES-BASCULES avec lesquelles on peut peser 1000 à 1500 kilogrammes.

3° Trois PRESSES TYPOGRAPHIQUES en fer.
4° Des ENCLUMES des ÉTABLIS et OUTILS de MENUISIERS, une grande quantité de MODELES servant à la construction des machines à vapeur, des MODELES d'engrenages, etc., etc.

5° Un MOULON A BRISER des GUEUSES, une Grue, un Fêau de Balances avec plateaux, un grand nombre de POIDS en FONTE de 25 kilogrammes, de VIEILLES FERRAILLES, un TAS de VIEUX BOIS, un PUPITRE DE BUREAU.

Ces divers objets sont à voir tous les jours de neuf heures à midi, au Couvent des Augustins.

S'adresser audit notaire DELEXHY, pour connaître les conditions de la vente. 428

Le jeudi 4 septembre 1834, à onze heures précises, la fabrique de St-Denis, à Liège, VENDRA aux enchères publiques, en la salle de son conseil, par le ministère du notaire PAQUE,

Le PRESBYTÈRE, JARDIN et AUTRE TERRAIN, situés à Liège, entre les rues de l'Université et de l'Étude, d'une superficie de 675 mètres 8 centimètres carrés, en trois lots et ensuite en masse, conformément au plan et aux conditions dont on peut prendre inspection en l'étude dudit notaire. 380

On DEMANDE à LOUER de suite, pour un homme seul et âgé, un QUARTIER indépendant non garni, composé de deux ou trois chambres et une cuisine de plainpied, cave et-agenier. S'adresser rue du Pont-d'Ile, n° 850.

VENTE d'une belle MAISON de COMMERCE.

Lundi, 15 septembre 1834, à 10 heures du matin, le notaire BIAR vendra, en son étude, rue Vinave-d'Ile, n° 41, à Liège, une belle MAISON de COMMERCE, sise à Liège, rue des Mineurs, portant le n° 522; aux conditions que l'on peut voir en l'étude dudit notaire. 456

De bons OUVRIERS PEINTRES, connaissant parfaitement leur état, peuvent se présenter de 7 à 8 heures du soir, rue St. Jean en Ile, n° 766. 457

Une FILLE ALLEMANDE peut se présenter au bureau de ce journal; on dira pour qui c'est. 458

LOCATION AUX ENCHÈRES.

Le 5 septembre 1834, deux heures de relevée, il sera procédé en la demeure de M. RENOZ, père, à la Boverie, à la LOCATION AUX ENCHÈRES de 14 PIÈCES de TERRES, situées à la BOVERIE et à FROIDMONT, précédemment exploitées par le sieur Lehanne, et à la vente des fruits croissants sur lesdites pièces de terre, lesquels consistent en HOUBLONS et POMMES DE TERRE.

S'adresser pour connaître les conditions à M° RENOZ, notaire à Liège, rue d'Amay et à M. Dengis, à la Boverie, n° 18.

VENTE D'UNE MAISON.

A VENDRE une MAISON, située à Liège, faubourg St. Gilles, n° 321, composée de 2 pièces au rez de chaussée, deux chambres au premier, étage, de beaux greniers, caves, d'un petit bâtiment, cour et jardin derrière ladite maison. S'adresser à M° RENOZ, notaire, rue d'Amay n° 653. 459

VENTE DE VINS ET MEUBLES.

Lundi, 15 septembre 1834, à 2 heures de l'après-dînée, le notaire SERVAIS procédera, en la maison n° 54, faubourg Ste-Marguerite, à Liège, à la vente publique de MARCHANDISES et EFFETS, consistant en :

Une quantité considérable de VINS de Bourgogne, Bordeaux et Moselle, tant en cercles qu'en bouteilles, tous d'excellente qualité; tels que :

RICHEBOURG, VOSNE, CLOS du ROI, VOLNAY, MANTHELI, St-AUBIN, POMMARD, etc.; très-vieux COGNAC; CURAÇO et une forte partie D'ESPRIT de VIN.

Tables à coulisses et autres, commodes, buffets, chaises, horloges, services en étain; batterie de cuisine; comptoir et rayons de boutique; grand tambour à rissoler le café; balance de magasin, poids et tous les ustensiles d'un commerce d'épicerie; quantité de tonneaux, 35,000 bouchons, banes de jardin et différents autres objets.

Comptant, ou à crédit, moyennant caution. 451

A LOUER, pour le 1^{er} mai prochain, la grande FERME du château de Wanne, canton de Stavelot. S'adresser au propriétaire M. CAVENS-MASSANGE, à Malmédy, à M^e KOKAI, notaire, à Stavelot, ou à M^e BIAR, notaire à Liège. 446

Jeudi 4 septembre 1834, à midi, au rivage de Chokier, le notaire BIAR VENDRA à la recette de J. N. Delvaux, une grande quantité de BOIS, savoir: gros chênes, hêtres, belles vernes, peutres, bois de fosses, jantes, rais; plus quantité de planches de bateaux fort sèches et deux nacelles neuves dites aux chevaux. Argent comptant. 445

BELLES PROPRIÉTÉS PATRIMONIALES, A VENDRE.

Consistant en deux corps de Ferme, sis à Bolland, près de Herve, et dont les bâtimens sont en fort bon état; savoir :

1^o LA FERME D'EL-HEID, composée d'une maison d'habitation, avec cour, écuries, grange, four et fournil, et 9 bonniers 14 verges grandes 4 petites, de jardin, vergers et prés, y attenant et formant un ensemble, exploités par les époux Fortemps et fils, moyennant 1096 francs 29 centimes de fermage annuel.

2^o Et LA FERME DE NOBLE-HAYE, avec maison d'habitation et quartier de maître, vastes greniers, cour, four et fournil, caves, et un pourprés de 11 bonniers 2 verges grandes 2 petites de jardin, prés, vergers, terre et bocqueteau, affermé au sieur Melen, au prix de 1244 francs 46 centimes annuellement.

S'adresser à M^e PARMENTIER, notaire à Liège. 449

VENTE D'UNE BONNE MAISON DE COMMERCE, avec grand jardin.

La vente, qui avait été fixée au 25 août 1834 de la maison, n° 54, au faubourg Ste-Marguerite, à Liège, n'ayant pas été confirmée, est définitivement remise au jeudi, 11 septembre 1834, à deux heures de relevée, et s'opérera publiquement, par le ministère du notaire SERVAIS, en son étude, à Liège, place du Spectacle, n° 856.

A cette maison, assez spacieuse et avantageusement distribuée, se trouve joint un vaste jardin, traversé par un ruisseau sur lequel est construit un belvédère, qui domine plusieurs autres propriétés.

L'acquéreur pourra retenir une forte partie du prix. 426

L'HOTEL DES GRANDS BAINS à Chaudfontaine.



Avec jardin, bosquets, etc., est à LOUER pour le 1^{er} mars 1835. S'adresser pour en connaître les conditions à M^e CLERMONT, avoué à Liège. 54

ON DEMANDE, pour la PENSION DE BEAUREGARD, un PROFESSEUR pour les SCIENCES COMMERCIALES, et deux pour les LANGUES ANCIENNES. Ils devront avoir enseigné au moins trois ans, dans quelque établissement, et jouiront d'un traitement de 1500 à 2000 FRANCS. On est prié de se présenter avant le 15 septembre. 425

A LOUER, pour au jour de suite, UNE MAISON composée de 2 corps de logis, REMISE, ECURIE, COUR et JARDIN, située à Liège, faubourg Ste-Marguerite, n° 185. S'y adresser pour voir la maison; et pour connaître les conditions, s'adresser rue St-Séverin, n° 666. 424

A LOUER, pour en jour de suite, UNE MAISON avec REMISE, ECURIE, COUR et JARDIN, située à Liège, rue du Séminaire, n° 322. S'y adresser. 425

FACULTE DE SURENCHERIR DES BIENS FONDS.

Une petite propriété, située à Homont, près St-Gilles, formant un seul clos et consistant en une belle maison, plusieurs bâtimens adjacens, jardin, vergers et terres, a été provisoirement adjugée, le 28 août 1834, au prix de 5,000 francs, outre les charges, évaluées à 3,474 francs 25 centimes.

Ce bien peut être surenchéri d'un vingtième, jusques et inclus le 5 septembre suivant, par déclaration, à faire devant M^e SERVAIS, notaire à Liège, place du Spectacle, numéro 856. 450

VENTE D'UNE BELLE PROPRIÉTÉ, Située à EMBOUR.

Lundi, 1^{er} septembre 1834, aux dix heures du matin, le notaire LAMBINON exposera en vente publique, en son étude, sise derrière l'hôtel de ville, à Liège :

1^o Une belle maison, avec remise, écurie, grange, établetries, cour, circonstances et dépendances, et environ un bonnier 10 verges grandes de verger et jardin, y contigus, situés en la commune d'Embour, sur la grand'route, tendant de Chênée à Embour.

2^o Et 12 verges grandes environ de terre et pré, en deux pièces, situées au même endroit, à proximité des biens ruraux ci-dessus.

Cette maison, par sa situation avantageuse, est très propre au commerce et pourrait fort bien convenir pour une maison de campagne.

Il y aura toute facilité pour le paiement. S'adresser audit notaire, pour connaître les conditions. 365

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ.

1^o Une maison, composée de plusieurs pièces au rez de chaussée, écuries, établetries, fournil, cour, circonstances et dépendances, avec 5 verges grandes de jardin et prairie, le tout ne formant qu'un seul et même ensemble, situé à Lixhe, au bord de la Meuse.

2^o Et 2 verges grandes de jardin, situé au même endroit.

S'adresser à M^e LAMBINON, notaire à Liège, dépositaire des titres, pour connaître les conditions, et à Thomas DEMOULIN, audit Lixhe, pour voir la propriété. 365

Beau et grand QUARTIER garni, avec ou sans écurie, à LOUER rue devant la Magdelaine, n° 273. 236

UNE SERVANTE, munie de bons certificats, peut se présenter au bureau de cette feuille, où on dira pour qui c'est.

VENTE DÉFINITIVE par suite de surenchères de superbes propriétés, situées dans les communes d'Ougrée et Seraing, à une lieue de la ville de Liège, au bord de la Meuse.

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que les lots ci-après désignés, ayant été surenchérés, ils seront vendus définitivement, au plus offrant et dernier enchérisseur, par son ministère et devant M. le juge de paix des quartiers du sud et de l'ouest de cette ville, en son bureau, rue St. Jean-en-Ile, le neuf septembre 1834, à neuf heures du matin; savoir :

1^{er} Lot. — Le château de Belveder, avec cour, jardin, écuries, remises, etc.; plus la ferme avec tous les biens en dépendance telle qu'elle est occupée par le Sr. Marquet, qui en rend un fermage de 3475 francs et paie en sus toutes les contributions. Le château n'est pas occupé.

2^e Lot. — La ferme du Petit Mont, telle qu'elle est occupée par les sieurs Victor Nihoul et dont le fermage est de 3500 fr., plus, un bois de deux bonniers réservé par le propriétaire.

3^e Lot. — Une belle et grande maison de campagne, située au bord de la Meuse, occupée par M. Soppers, avec écurie et un jardin d'environ un bonnier métrique cinquante trois perches, plus, une prairie contigue, d'une contenance de 45 perches qu'on y a réuni.

4^e Lot. — Une petite prairie à Seraing de neuf perches et 81 aunes.

5^e Lot. — Une maison dite de Bavière, à Seraing, avec jardin, occupée par le sieur Bertrand, plus, quarante trois perches cinquante huit aunes de pré à prendre de la pièce contigue.

6^e Lot. — Une pièce de terre de quarante trois perches 59 aunes, exploitée par Giltay.

10^e Lot. — Les terres réunies, sises au Molinet, contenant 95 perches 89 aunes.

12^e Lot. — Une pièce de terre à la campagne de Mochants, de 26 perches 16 aunes.

14^e Lot. — Une pièce de terre, située à Chatqueue, de deux bonniers 61 perches 57 aunes, entourée de haies de trois côtés.

15^e Lot. — Une pièce au même endroit, de 56 perches 66 aunes.

16^e Lot. — Une pièce de terre, sise Alle Boeme, d'environ 13 perches.

20^e Lot. — Une pièce de terre à la Vieille Espérance, de 43 perches 59 aunes.

21^e Lot. — Une pièce de terre dans la campagne de Mochants, au tige de Trois Mêlées, de 49 perches 60 aunes.

24^e Lot. — Une idem au Macis, contenant 2 bonniers 68 perches 43 aunes.

25^e Lot. Une idem près la Glacière, de 2 bonniers 76 perches 17 aunes.

33^e Lot. Une prairie ou paxis, située à Marihaye, contenant 33 perches 56 aunes.

34^e Lot. — Et une pièce de terre, au même lieu, de 54 perches 49 aunes.

Ils seront exposés en vente sur les mises à prix ci-après montant des surenchères.

1^{er} Lot. — 105,250 francs en sus d'une rente de 12 muids effractionnés ensemble à 65 francs 64 centimes. — 2^e Lot. 105,000 fr. — 3^e Lot. 21,000 fr. — 4^e Lot. 441 fr. — 5^e Lot. 5,355 fr. — 6^e Lot. 892 fr. 50 cent. — 10^e Lot. 2,467 fr. 50 c. — 12^e Lot. 1476 fr. — 14^e Lot. 5670 fr. — 15^e Lot. 1911 fr. — 16^e Lot. 231 fr. — 20^e Lot. 588 fr. — 21^e Lot. 525 fr. — 24^e Lot. 4515 fr. — 25^e Lot. 3,370 fr. 50 c. — 33^e Lot. 315 fr. et 34^e Lot. 840 fr.

S'adresser audit M^e DUSART, notaire. 418

Lundi 1^{er} septembre, dix heures du matin, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères de DEUX MAISONS, situées à Liège, place de l'Université, n° 270 et 271.

S'adresser pour connaître les conditions de cette vente audit notaire, rue d'Amay, n° 653.

Jeudi 4 septembre, neuf heures du matin, il sera procédé pardevant M. Bouhy, juge de paix des quartiers du sud et de l'ouest de la ville de Liège, en son bureau rue St. Jean-en-Ile, par le ministère de M^e RENOZ, notaire en ladite ville, à la VENTE aux enchères d'une belle MAISON, propre à tout commerce, située à Liège, rue St. Severin, n° 3, composée de plusieurs appartemens, vastes magasins, d'une belle brasserie, cour, grand jardin, etc.

S'adresser à M^e RENOZ, notaire à Liège, rue d'Amay, n° 653.

Lundi 8 septembre 1834, neuf heures du matin, il sera procédé pardevant M. BOUHY, juge de paix des quartiers du Sud et de l'ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue Saint-Jean-en-Ile, par le ministère de M^e RENOZ, notaire en ladite ville, à la VENTE aux enchères, d'une belle PROPRIÉTÉ, située à Saint-Gilles, près de Liège, consistant en maison d'habitation, jardins, prairies, et terres ne formant qu'un ensemble et contenant quatre bonniers au moins.

S'adresser pour connaître les conditions de cette vente audit notaire et à M. le juge de paix.

A VENDRE un CABRIOLET ayant peu roulé, rue de la Cathédrale, n° 3. Prix cinq cents francs.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 19 août. — M^e talliques, 98 3/4 0/0. Actions de la banque 1241 0/0.

Fonds anglais du 26 août. — Consol. 90 0/0 0/0. — Belges, 99 0/0, holland. 51 0/0, Portug. 00 0/0. Esp. cortés 45 0/0.

Bourse de Paris, du 28 août. — Rentes, 5 p. %, 105 5/8 fin cour., 000 00. — Rentes, 3 p. c. 75 00, fin cour., 00 00. — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 92 40; fin cour., 00 00. — Emprunt Guebhard, 30 3/4; fin cour., 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. %, 30 1/4; fin cour., 00 0/0; 3 p. %, 22 0/0; fin cour., 00 0/0; différée 00 0/0. — Cotes, 33 1/2. — Portugais, 00 0/0. — d'Haïti 000 00. — Grec, 000 — Rente belge, 00 0/0; fin cour., 00 0/0 — Empr. romain, 00 0/0; fin cour., 00 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles 000 0/0.

Bourse d'Amsterdam, du 28 août. — Dette active, 51 1/2. — Ditto, 97 1/2. — Bill, de change, 21 9/16. — Oblig. de 1828, 89 0/0 00/00. — Ditto, 71 1/4 00/00. — Rente des Pays-Bas, Act. de la Société de commerce, 000 0/0. — Rente française, 00 0/0. — Ditto de 1833, 00/00. — Obl. russe Nap. et C., 102 1/2 0/0. — Ditto de 1828, 103 1/4 000 — Inscrip. russes, 67 3/16 0/0. — Empr. russe 1831, 96 1/2 0/00. — Rente perp. d'Esp., 00 0/0. — Ditto 00000. — Dette diff. d'Esp., 9 1/4 00/00. — Oblig. mét. Autrich. 97 3/8 0/0 0 — Lots chez Gollais, 0/00. — Oblig. Naples falc., 00 0/0. — Oblig. Danois, 00 0/0. — Oblig. Brésil, 76 1/8. — Cortés, 32 1/4 000. — Ditto Grec, 0 — Ditto de Pologne, 116 3/4.

Bourse d'Anvers, du 29 août.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam.	112 1/2 perte.		
Londres.	12 03 3/4	11 97 1/2	
Paris.	47 7/16	47 1/8	47
Francofort.	manque	00 0/0	
Hambourg.	35 1/4	35 1/8	35 1/4
		Escompte 3 0/0.	

Effets publics. Belgique — Dette active, 102 1/2 A. — Ditto, 41 1/4 P. — Oblig. de l'entr., 0 00. — Empr. de 48 mill., 112 3/4 P. — Id. de 12 mill., 0/0. Id. de 24 mill., 000 0/0. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 00 0/0. — Oblig. synd., 0/00 — Rente remb., 2 1/2, 87 et 84 1/2. — Espagne. Gueb., 33 0/0. Id. perp. Paris, 5 p. c., 00 0/0. Id. perp. Amst., 32 3/4 33 1/4 00 00/00. — Idem dette différée, 87 8 5/8 A.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé. 600 balles café Saint Domingue, de 29 à 29 3/4 cent. consomm.

96 caisses sucre Havane blond, à 17 3/8 cent. etc.

Arrivages au port d'Anvers, du 28 et 29 août.

Le bateau à vapeur anglais Altwood, c. Morfee, v. de Londres, avec 20 passagers.

La barque belge 5 Gebroeders, c. Poodts, v. de la Haye, ch. de café, sucre, cire et cigares.

Le brick suédois Neptunus, c. Nielsen, v. de Gottenborg, ch. de bois.

Le brick américain Dawn, c. Perbeck, v. de Salem, ch. de nanquin et 9000 cuirs.

Le schooner américain Sarah et Elisabeth, c. Davis, v. de Charleston, ch. de riz et coton.

Le schooner belge Ludd, c. Jacqson, v. de Londres, ch. de sucre, coton, café et cuivre.

Bourse de Bruxelles, du 29 août. — Belgique. Dette active, 54 1/4 P. — Emp 24 mill., 97 1/2 P. — Hollande. Dette active, 50 3/4 P. — Espagne Gueb., 34 0/0 P. — Perpetuelle Amst., 3 p. %, 00 0/0 0. Id. Amat. 5 p. %, 33 1/4 P. Id. P. 3 p. %, 24 P 0/0. Cortés à Lond., 34 P. Dette diff. 9 A.